



1808

Document de cadrage, Département de Kébémér, SENEGAL

version du 08 juillet 2003

I - INTRODUCTION

II. PREMIERE MAQUETTE DES COMPTES REGIONAUX ET PLACE DE KEBEMER DANS LA REGION DE LOUGA ET DANS L'ECONOMIE SENEGALAISE

III. PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ORIENTATION DE L'ETUDE

IV. PRESENTATION DE L'ETUDE DE CAS

4.1- Principes et méthodologie de l'étude

4.2- Organisation institutionnelle de l'étude

4.3- Calendrier

4.4- Composition de l'équipe

4.5- Moyens à mettre en oeuvre

4.6- Produits attendus

V. CONCLUSIONS GENERALES

I - INTRODUCTION

Le programme ECOLOC a démarré en 1997 par une phase pilote conduite conjointement par le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO). Cette phase pilote avait concerné huit villes secondaires d'Afrique de l'ouest : Bobo Dioulasso et Kaya au Burkina Faso, Daloa, Korhogo, et San Pedro en Côte d'Ivoire, Segou et Sikasso au Mali, Saint Louis au Sénégal. Elle a permis de vérifier la réalité et la pertinence des économies locales centrées autour des villes moyennes des pays de l'Afrique de l'ouest et centrale ; elle a démontré qu'il est possible de mesurer et comprendre ces économies locales ainsi que les transformations de longue durée qui les affectent, et qu'il existe un certain nombre de leviers locaux qui devraient permettre aux responsables et opérateurs locaux d'agir sur le devenir économique et social à long terme de leur localité et de son hinterland, d'anticiper les transformations structurelles et de maximiser l'impact d'éventuelles interventions extérieures qu'elles soient le fait de l'Etat, des partenaires au développement, etc.

Localisé depuis 2 ans au PDM, le programme ECOLOC s'intéresse avant tout au développement économique local. Il ne touche pas à tous les aspects de la vie locale, mais seulement les actes économiques posés par les acteurs publics et privés. L'approche ECOLOC est cependant globale au sens où elle recommande de combiner les dimensions économique, socio-politique, et spatiale pour fournir une compréhension des mécanismes de développement de l'économie locale et une vision intelligible des transformations structurelles dont la société locale et son territoire de support sont le siège. Cette combinaison s'impose du fait que le processus dominant ces transformations structurelles est le processus de peuplement : accroissement démographique, déplacement des populations entre milieux ruraux et milieux urbains, changements de comportements socio-économiques associés qu'une approche étroitement économique prend mal en compte. Ces transformations s'opèrent dans la longue durée, ce qui dicte de considérer la génération (25 à 30 ans) comme échelle temporelle d'analyse ; elles influencent le voisinage proche comme le contexte lointain, ce qui milite pour leur inscription à plusieurs échelles spatiales (local, national, régional).

En proposant des outils pour identifier et débattre d'une part, des enjeux et de leurs porteurs, et d'autre part d'une vision prospective et dynamique de l'économie et de la société locales, le Programme ECOLOC offre les moyens d'identifier les leviers d'action, et en particulier ceux que les autorités locales peuvent mobiliser pour rendre leur collectivité plus vivable, plus compétitive et plus attractive. Le Programme ECOLOC montre ainsi la pertinence et la possibilité de mettre en place un cadre de référence pour le développement local (Local Development Framework, LDF), déclinaison locale du cadre global de développement (Comprehensive Development Framework, CDF) proposé au niveau national. Ce cadre de référence pour le développement local devrait être à la base des plans de développement et d'investissements communaux, et devrait constituer l'élément pivot du dialogue avec l'Etat, les partenaires au développement et les acteurs de la coopération décentralisée.

La démarche ECOLOC prévoit trois phases : la phase des études d'une durée de 4 à 6 mois ; la phase de dialogue politique et de concertation d'une égale durée (3 à 4 mois) ; et la phase de mise en œuvre des stratégies de développement local et de relance économique qui démarre après la phase de concertation pour, par principe, ne plus s'arrêter.

La phase d'étude. Elle aboutit normalement à la production d'un ensemble d'informations cohérentes, rétrospectives et prospectives sur les économies locales, les acteurs, les enjeux, les dynamiques, le tout exprimé en termes quantitatifs, qualitatifs, et spatiaux, et résumé dans un cadre de référence dénommé « Tableau de bord de l'économie locale ». La phase d'études s'organise au départ autour d'un comité de suivi comprenant le responsable de la collectivité locale du pôle urbain (et éventuellement des autres localités comprises dans la zone d'étude), un ou deux adjoints, et un ou deux opérateurs économiques ou représentants des chambres consulaires ; le comité de suivi s'élargit ensuite au fur et à mesure de l'avancement de l'étude par inclusion des autres acteurs. La phase des études se termine par une restitution publique des résultats en présence de tous les acteurs.

La phase de dialogue politique et de concertation commence à la suite de la restitution des études. Elle consiste en une série de consultations ciblées et de négociations menées sous les auspices de la collectivité locale avec l'appui d'un facilitateur assisté de l'équipe d'études et de personnes ressources. Elle permet normalement de discuter et d'élaborer :

- des stratégies de développement communal : lien entre production locale et niveau de prélèvement public local, liens entre investissements publics locaux et compétitivité des entreprises privées ; liens entre fiscalité locale, patrimoine foncier et immobilier et dépense publique locale ; liens entre stock de capital public et budget d'entretien ; rôle de l'impôt local dans la relance de l'économie locale ;
- des stratégies de développement local : interdépendance villes/campagnes et investissements contribuant à abaisser les coûts de transaction ; développement des partenariats avec le secteur privé et le secteur associatif pour la fourniture des services de base aux populations ; discussion et construction d'un pacte social pour accroître le sentiment d'appartenance et le capital social ;
- des stratégies de relance de l'économie locale : identifications des filières porteuses de dynamiques de développement durables ; identification des infrastructures, équipements et services structurants nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de l'économie locale ; organisation de la mobilisation de tous les partenaires pour la réalisation effective des projets et programmes de relance ; mise en place d'une instance chargée de la promotion de l'économie locale.

La phase de mise en œuvre des stratégies de développement communal et de relance de l'économie locale est une phase proprement interne à la collectivité, au sens où il s'agit de mobiliser les forces vives en vue de construire des coalitions locales à même de porter le développement local en cohérence avec l'idée qu'on se fait de son économie locale et de son inscription dans l'espace de l'économie nationale, régionale et mondiale. Ce travail doit être animé conjointement par la municipalité du pôle urbain principal (ou les municipalités des localités comprises dans la zone d'étude) et par l'instance de promotion de l'économie locale dont la mise en place est encouragée.

La présente étude ECOLOC rentre dans le cadre des activités du Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural (PADMIR), qui à terme devra appuyer 37 collectivités locales dans les deux départements (Kébémer et Kaffrine). Il se fixe comme ambition d'atténuer les disparités constatées dans le développement entre villes et campagnes.

L'objectif global du PADMIR est l'amélioration de la gouvernance locale pour un développement humain durable en milieu rural, à travers une augmentation des investissements socio-économiques locaux et un appui à la réforme du système de planification et de financement décentralisé.

Le PDM sur commande du PNUD/FENU est chargé de réaliser une étude ECOLOC sur le département de Kébémér dont les prolongements sont :

- la création d'une structure de développement local (commissariat économique local) regroupant les collectivités locales et capable d'amener des investissements, composée d'une équipe légère (un commissaire économique et une secrétaire) qui offrira un appui technique aux entrepreneurs et fera la promotion du milieu en vue d'attirer des investisseurs ;
- la construction d'un « incubateur d'entreprises » qui accueillera les entrepreneurs travaillant dans le secteur de la transformation et de l'artisanat afin de stimuler l'investissement local. Il s'agit en pratique pour les collectivités locales du département de mettre à la disposition d'un certain nombre d'entrepreneurs un espace gratuit pour une durée déterminée et de consentir une exemption fiscale. Un fonds d'appui au démarrage est prévu par le sous projet.

Par cette intervention largement axée autour des préoccupations de développement économique local, de marketing territorial et de création d'un tissu industriel consistant, le FENU compte lutter durablement contre la faiblesse économique des collectivités locales du département en créant de la richesse.

Ce document de cadrage comprend 3 grandes parties : une première maquette des comptes économiques locaux, des éléments de diagnostic et d'orientation de l'étude et la présentation de l'étude de cas.

II. PREMIERE MAQUETTE DES COMPTES REGIONAUX ET PLACE DE KEBEMER DANS LA REGION DE LOUGA ET DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La zone d'étude est le département de Kébémér qui est un des trois départements de la région de Louga. La région de Louga couvre une superficie de 29 188 Km² soit 15% du territoire national et sa population estimée à 600 000 habitants en 1998 représente 7% de la population résidente du pays. Le peuplement est essentiellement composé de Wolofs (environ 70%), les halpulars (25%), les maures (2%), sérère et autres (3%).

Le département de Louga, avec 20% de la superficie régionale, abrite 40% de la population. La commune de Louga qui compte actuellement près de 80 000 habitants, est la seule ville du département, à la fois capitale régionale et départementale. Quinze Communautés rurales réparties dans quatre arrondissements forment son hinterland.

Le département de Kébémér, avec 13% de la superficie régionale, rassemble près de 30% de la population. Kébémér, chef lieu départemental en est la seule ville officielle, mais Darou Mousty, qui reste encore un village sur la demande du marabout (zone d'influence de Touba) est plus urbain que Kébémér au plan de l'importance de la population, des équipements et du dynamisme économique. La zone rurale du département est constituée de 16 Communautés rurales réparties dans trois arrondissements. Le département est structuré en un littoral, une

partie continentale et des pôles secondaires.

Le département de Linguère, avec 67% du territoire, renferme 30% de la population régionale dont un peu plus de 10 % vivant dans les deux communes urbaines de Dahra et de Linguère. La commune de Dahra, connue par son foirail à dimension sous-régionale, est plus importante que celle de Linguère au plan de la démographie, des infrastructures et du dynamisme économique. L'hinterland du département est constitué de 17 communautés rurales formant quatre arrondissements.

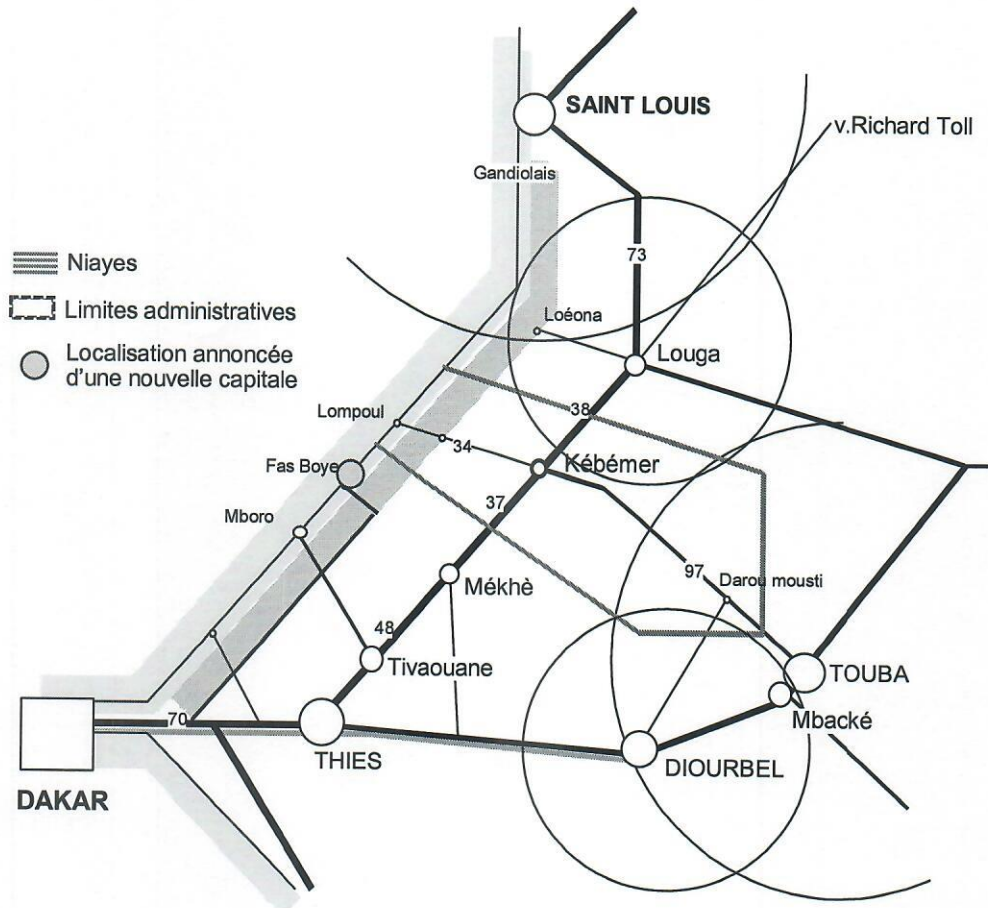
Les trois départements correspondent chacun à un terroir socioculturel et historique déterminé : le « Jambur » terre paisible des neutres, correspond entièrement au département de Louga, le « Djoloff » s'assimile au département de Linguère et celui de Kébemer est une partie du « Cayor » qui constituait le royaume de Lat-Dior DIOP. Ces trois contrées sont traditionnellement reconnues pour l'engouement et les dispositions de la population à l'agriculture (Cayor et Jambur) et à l'élevage (Djoloff), mais aussi pour leur manque d'intérêt à l'égard de certaines activités économiques notamment la pêche. L'économie de la région est essentiellement agropastorale avec aussi bien de l'agriculture sous pluie (niébé, arachide et mil) que du maraîchage (oignons, choux, carottes, pommes de terre, etc). L'élevage est sans conteste la principale richesse de la région avec le marché régional de Dahra.

La ville de Kébemer comme le montre la carte ci-dessous a un avantage comparatif certain : il est à mi-chemin entre Dakar et Saint-Louis d'une part et de l'autre se situe à l'intersection de la voie qui mène à Touba, capitale du Mouridisme et qui est en passe de devenir aujourd'hui la seconde ville du pays avec près de 600 000 habitants. Cependant, cette proximité de grands centres urbains n'a pas que des aspects positifs ; Kébemer qui est plus le siège des services départementaux a ainsi beaucoup de mal à polariser son hinterland et à fonder une véritable relation urbain-rural tant la ville est disputée sur son « territoire » par Thiès, Dakar, Louga, Saint-Louis, Touba et dans une moindre mesure Darou-Moutsy, gros village du département de Kébemer et communauté rurale mais qui est 2 fois plus peuplée que la ville de Kébemer.

C'est ainsi que le poids économique de Kébemer est largement diminué par les influences de villes toutes proches telles que Dakar, Thiès ou Saint-Louis. Il appartient aux acteurs locaux de jouer leur carte et de faire de cet apparent handicap, une opportunité. En effet, Kébemer offre une position enviable pour les entreprises qui veulent profiter des marchés des grandes agglomérations comme Dakar, Thiès, Saint-Louis, sans les inconvénients d'une localisation dans ces centres urbains (coût du foncier, congestion, etc). D'autre part, les productions agricoles de Kébemer sont au centre de plusieurs « marchés » immédiats estimés globalement à plus d'un million d'urbains (Thiès, Touba et Saint-Louis). C'est peut être dans cette direction que Kébemer peut trouver un véritable levier pour sa production agricole et fonder une véritable politique de développement économique locale.

Le positionnement de la nouvelle capitale envisagée par le gouvernement sénégalais à moins d'une centaine de kilomètres au bord de la mer vient complexifier encore plus le positionnement de Kébemer. Les acteurs de la ville et du département de Kébemer perçoivent-ils ainsi les enjeux de développement économique local dans cette perspective ? Que peuvent-ils faire d'eux-mêmes pour tirer parti de cette recomposition de l'armature urbaine sénégalaise ?

Figure 1 : Positionnement de Kébemer dans l'espace sénégalais



N.B. Les cercles représentent les aires d'influence potentielle des centres urbains secondaires par rapport à Dakar. Le reste de l'espace est sous l'influence directe de Dakar (sauf la périphérie immédiate de Thiès-Tivaouane).

L'esquisse de maquette démo-économique du Sénégal réalisée en 2000 créditait la région de Louga d'un produit local brut "réel" (PLB) de l'ordre de 100 milliards de francs CFA en 1995, dont près de la moitié provenant du département de Louga. Pour cette même année 1995, la ville de Louga proprement dite était créditée d'un PLB de 22 milliards FCFA, soit un peu moins du quart du PLB total de la région. La région de Louga contribuait ainsi en 1995 à environ 3,7% du PIB total du Sénégal, contre 5 % en 1975. Selon cette maquette, il apparaissait que, même en excluant Dakar, le poids de la région de Louga dans l'économie Sénégalaise tendait à décliner, de quelque 10 % en 1975 à 8 % en 1995. Ce déclin relatif apparent de la région dans l'économie sénégalaise semble principalement dû à un dynamisme urbain plus faible que celui constaté dans le reste du pays. Des douze plus grandes villes du Sénégal, la ville de Louga est en effet classée dixième en terme de taux moyen de croissance

démographique au cours des quatre dernières décennies, juste devant Dakar et Kaolack. Conséquence de ce faible dynamisme urbain, la région de Louga a un taux moyen de croissance démographique légèrement inférieur à la moyenne nationale hors Dakar, bien qu'elle soit moins sujette à l'émigration nette que les régions de Kolda, Ziguinchor et Saint Louis.

Au sein de la région de Louga, le département de Kebemer semble aussi perdre de la vitesse : son poids économique est passé 33% en 1975 à un peu moins de 30% en 1995. Le département était ainsi crédité de près de 30 milliards de francs CFA en 1975, chiffre qui est resté le même en 1995. Cependant, le milieu urbain du département de Kébémér semble plus dynamique, même si son poids en termes de population est resté stable dans le milieu urbain de la région. Sa contribution économique dans le milieu urbain de la région de Louga a ainsi évolué passant de 12% en 1975 à près de 16% en 1995.

REGION DE LOUGA

TABLEAUX DE SYNTHESE DES POPULATIONS, PRODUCTIVITES ET VALEURS AJOUTEES

VALEURS EXPRIMEES EN MILLIARDS DE FCFA ET EN 1000 FCFA PAR HABITANT, PRIX CONSTANTS BASE 1995

POPULATIONS EN MILLIERS D'HABITANTS

ANNEE 1995	LOUGA	AUTRES VILLES	URBAINS	RURAUX	TOTAL	Région / Sénégal en %
POPULATION						
POPULATION AGRICOLE	13	33	46	330	376	9,1%
POPULATION NON AGRICOLE	54	23	77	82	159	3,8%
POPULATION TOTALE	67	56	123	412	535	6,5%
VAL AJOUTEE PAR HABITANT						
POP AGRICOLE	180	130	144	126	128	
POP NON AGRICOLE	365	274	337	317	327	
POP TOTALE	328	189	264	164	187	
VAL AJOUTEE TOTALE						
AGRICOLE	2	4	7	41	48	9,0%
NON AGRICOLE	20	6	26	26	52	2,4%
TOTALE	22	11	33	68	100	3,7%

IMAGE 2020	LOUGA	AUTRES VILLES	URBAINS	RURAUX	TOTAL	Région / Sénégal en %
POPULATION						
POPULATION AGRICOLE	13	75	88	398	486	8,4%
POPULATION NON AGRICOLE	196	149	345	112	457	3,9%
POPULATION TOTALE	209	224	433	510	944	5,4%
VAL AJOUTEE PAR HABITANT						
POP AGRICOLE	454	314	335	242	259	
POP NON AGRICOLE	676	491	596	451	560	
POP TOTALE	662	432	543	288	405	
VAL AJOUTEE TOTALE						
AGRICOLE	6	24	30	96	126	8,2%
NON AGRICOLE	132	73	205	51	256	2,6%
TOTALE	138	97	235	147	382	3,3%

REGION DE LOUGA

CENTRES URBAINS DE LA REGION DE LOUGA

POPULATIONS 1960, 1975, 1985, 1995 ET IMAGE 2020

VALEURS EXPRIMEES EN MILLIARDS DE FCFA, PRIX CONSTANTS BASE 1995

RANG DANS LA DISTRIBUTION URBAINE NATIONALE DE 1995

RANG	NOM	DEPARTEMENT	POPULATION					PRODUIT LOCAL BRUT				
			1960	1975	1985	1995	2020	1960	1975	1985	1995	2020
8	LOUGA	LOUGA	17729	33877	47803	66936	208979	6,0	12,4	15,0	21,9	138,3
27	KEBEMER	KEBEMER	3260	6503	8990	12281	40926	0,0	1,4	1,6	2,5	21,3
28	LINGUERE	LINGUERE	5285	7732	9314	11154	35587	1,0	1,6	1,5	2,0	15,0
35	DAROU-MOUSTY	KEBEMER	2000	5367	9253	14197	47313	0,0	1,0	1,6	2,9	23,1
39	DAHRA	LINGUERE	2000	4000	7721	12330	38661	0,0	0,0	1,2	2,2	16,5
49	NDIAGNE	LOUGA	2000	3000	4000	6420	15771	0,0	0,0	0,0	1,1	6,5

REGION DE LOUGA

POPULATION TOTALE, URBAINE ET RURALE PAR SOUS-PREFECTURE

EN MILLIERS D'HABITANTS

ANNEE		1960			1975			1985			1995			2020		
DEPARTEMENT	km2	P	U	R	P	U	R	P	U	R	P	U	R	P	U	R
KEBEMER	4832	70	0	70	147	12	135	160	18	142	166	26	140	259	99	161
LINGUERE	22659	59	5	54	92	8	85	122	17	105	160	23	137	271	83	188
LOUGA	6224	83	18	65	164	34	130	189	48	141	209	73	136	413	251	161
REGION DE LOUGA	33715	212	23	189	403	53	350	471	83	388	535	123	412	944	433	510
LOUGA / SENEGAL en %	15,6%	7,2%	2,7%	9,0%	8,3%	3,1%	11,1%	7,4%	3,2%	10,2%	6,5%	3,3%	9,1%	5,4%	3,7%	8,5%

PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR HABITANT

VALEURS EXPRIMEES EN MILLIARDS DE FCFA ET EN 1000 FCFA PAR HABITANT, PRIX CONSTANTS BASE 1995

ANNEE	1960			1975			1985			1995			2020		
DEPARTEMENT	y	y(U)	y(R)	y	y(U)	y(R)	y	y(U)	y(R)	y	y(U)	y(R)	y	y(U)	y(R)
KEBEMER	224	#N/A	224	205	203	205	172	178	171	178	204	173	375	483	309
LINGUERE	194	184	195	181	202	179	146	158	144	147	178	142	301	413	252
LOUGA	256	339	233	246	367	214	216	314	182	225	314	178	492	609	310
REGION DE LOUGA	228	304	219	216	307	202	183	252	168	187	264	164	405	543	288
LOUGA / MOYENNE SENEGAL	0,60	0,38	1,03	0,60	0,46	1,04	0,59	0,48	1,04	0,57	0,50	1,02	0,62	0,64	0,99

PRODUIT INTERIEUR BRUT TOTAL, URBAIN ET RURAL PAR DEPARTEMENT

VALEURS EXPRIMEES EN MILLIARDS DE FCFA ET EN 1000 FCFA PAR HABITANT, PRIX CONSTANTS BASE 1995

DEPARTEMENT	1960			1975			1985			1995			2020		
	Y	Y(U)	Y(R)	Y	Y(U)	Y(R)	Y	Y(U)	Y(R)	Y	Y(U)	Y(R)	Y	Y(U)	Y(R)
KEBEMER	16	0	16	30	2	28	28	3	24	30	5	24	97	48	50
LINGUERE	11	1	10	17	2	15	18	3	15	24	4	19	82	34	47
LOUGA	21	6	15	40	12	28	41	15	26	47	23	24	203	153	50
REGION DE LOUGA	48	7	41	87	16	71	86	21	65	100	33	68	382	235	147
LOUGA / SENEGAL en %	4,3%	1,0%	9,3%	5,0%	1,4%	11,6%	4,4%	1,5%	10,6%	3,7%	1,6%	9,3%	3,3%	2,4%	8,4%

ESTIMATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRIMAIRE DE LA REGION EN 1995

A PARTIR DES ENQUETES AGRICOLES, CAMPAGNE 1990-1991 EXTRAPOLEE SUR LA BASE DES COMPTES NATIONAUX 1995
VALEURS EN MILLIONS FCFA COURANTS

DEPARTEMENT	KM²	EN % DU TOTAL NATIONAL					EN MILLIONS FCFA					1000 FCFA PAR AGRICULTEUR
		AGRICULT	ELEVAGE	FORET	PECHE	PRIMAIRE	AGRICULT	ELEVAGE	FORET	PECHE	PRIMAIRE	
Kebemer	4832	2,3%	5,9%	0,6%	1,4%	3,3%	5101	9631	113	1050	15894	126
Linguere	22659	1,3%	5,7%	0,6%	0,0%	2,6%	3010	9383	110	0	12502	102
Louga	6224	2,1%	5,9%	0,6%	0,0%	3,0%	4785	9652	113	0	14551	115
REG. DE LOUGA	33715	5,8%	17,4%	1,8%	1,4%	8,9%	12895	28666	335	1050	42946	114

VALEUR DE LA PRODUCTION VEGETALE EN MILLIONS FCFA

A PARTIR DES ENQUETES AGRICOLES, CAMPAGNE 1990-1991

SYNTHESE PAR GROUPE DE PRODUITS ET RATIOS EN MILLIERS DE FCFA PAR AGRICULTEUR

DEPARTEMENT	km²	CEREALES	TUBERCUL	LEGUMINI	LEGUMES	FRUITS	CULTURES DE RENTE	VALEUR DE LA PRODUCTION VEGETALE	
								TOTALE	PAR AGRICULTEUR
Kebemer	4832	401	0	2561	253	153		3368	27
Linguere	22659	412	0	1227	217	131		1987	16
Louga	6224	119	0	2547	308	186		3160	25
REGION DE LOUGA	33715	931	0	6335	777	471		8514	23
% PAR PRODUIT		10,9%	0,0%	74,4%	9,1%	5,5%		100,0%	
TOTALSEN		61770	2022	56936	11516	7120		147439	36
Louga / Sénégal %	15,6%	1,5%	0,0%	11,1%	6,8%	6,6%		5,8%	

Avec seulement 33 % de son PLB qui est d'origine urbaine, la région de Louga était ainsi en 1995, et reste sans doute aujourd'hui, l'une des moins « urbaines », loin derrière les régions de Dakar, Diourbel, Thiès, Saint Louis (où le milieu urbain contribue à plus de 50 % du PLB) et Kaolack (37 %). Cette faible croissance urbaine de la région est due en grande partie à la forte émigration (Italie, France, etc) mais aussi à la proximité de Touba qui attire l'essentiel des populations de la région. En termes de niveau de vie, ces données se traduisaient par un PLB moyen par habitant plus faible que la moyenne hors Dakar et l'un des plus faibles du pays avant Kolda et Fatick, et par une tendance à la baisse de ce PLB moyen par habitant proportionnellement plus forte que dans la plupart des autres régions, à l'exception de celles des deux régions ci-dessus.

Avec 15% de son PLB urbain, le département de Kebemer semble subir les mêmes aléas que la région. Ainsi, cette tendance à la baisse est aussi ressentie dans le poids économique du département de Kébemer qui connaît une baisse de la même ampleur. Ainsi le PLB moyen par habitant qui était de 205 mille francs CFA par habitant en 1975 est passé à 178 mille francs CFA par habitant en 1995. Cependant, le milieu urbain semble mieux s'en tirer avec un PLB moyen par habitant stable entre 1975 et 1995 autour de 203 mille francs CFA par habitant. Cette performance est essentiellement le fait de Darou-Mousty qui connaît une variation de son PLB de 180% entre 1975 et 1995 alors que le PLB de la ville de Kebemer connaissait sur la même période une variation moins forte à hauteur de 80%. Ainsi en 1995, le PLB de Darou-Mousty est de 3 milliards de francs CFA alors que celui de Kebemer était de 2,5 milliards de francs CFA.

Quelles étaient les perspectives à long terme esquissées pour le département de Kebemer ? Selon l'image 2020 qui était présentée, la population totale du département était censée atteindre quelque 259 000 habitants, dont 100 000 entre Kebemer et Dorou-Mousty et 159 000 dans l'hinterland rural, et sur un produit local brut de 97 milliards FCFA, 3 fois plus élevé que celui de 1995, dont 50 % en provenance du milieu urbain. Le PLB moyen par habitant était ainsi censé doubler, de 178 000 FCFA en 1995 à 375 000 FCFA en 2020, en prix constants base 1995 ; celui du milieu urbain devant passer de 204 000 F CFA en 1995 à un peu moins de 500 000 F CFA en 2020.

L'étude devra s'efforcer d'identifier quels pourront être les moteurs de cette croissance économique forte, à la fois agricole et non agricole, rurale et urbaine, et mettre en évidence les transformations structurelles qui favoriseront et accompagneront cette croissance économique.

Quelle image (physique, spatiale, sectorielle, sociale,...) de la ville de Kébemer et de son département cela suppose-t-il ? Quels seront les complexes d'activité qui porteront cette croissance ? Quel tissu d'infrastructures urbaines, périurbaine, locale et départementale cette image démo-économique implique-t-elle ?

III. PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET D'ORIENTATION DE L'ETUDE

Le département de Kebemer dispose de potentialités indéniables pour son développement : le maraîchage dans la zone des Niayes ; l'agriculture sous pluie dans le bassin arachidier, la pêche, le secteur informel et l'élevage.

Le maraîchage dans la zone des Niayes

La zone des Niayes qui s'étendent en partie sur le département de Kebemer jouit de multiples vocations de maraîchage, de pêche maritime, d'aviculture et de tourisme. Le maraîchage qui porte sur des petites exploitations (moins d'un hectare) arrive à produire des quantités importantes qui éprouvent cependant beaucoup de difficultés de commercialisation à cause de l'enclavement de la zone. C'est ainsi qu'en période de surproduction, le prix au producteur peut atteindre moins de 30 francs le Kg. La technique de production (arrosage à partir des « séanes ») et les bons rendements obtenus permettent cependant de dégager des revenus acceptables. Des fonctionnaires et des marabouts se sont joints aux producteurs traditionnels, mais ces derniers ne sont pas encore parvenus à faire mieux faute d'investissements modernes pour avoir des quantités d'eau suffisantes.

Avec une nappe importante et peu profonde, un climat doux pendant une bonne période de l'année et des terres assez étendues et de bonne qualité, les Niayes présentent toutes les conditions requises pour constituer un pôle de production maraîchère. L'enclavement et le manque d'équipements constituent les contraintes essentielles qu'il convient de lever.

La maquette démoéconomique régionale de Louga montre l'importance du département de Kébemer dans la production de produits maraîchers, fruits, etc ; 40% de la production de la région. Cette valeur ajoutée est estimée en 1995 à près de trois milliards quatre cent millions de francs CFA (3 400 000 F CFA).

L'agriculture sous pluie dans le bassin arachidier.

C'est la principale culture de rente. Introduite par le pouvoir colonial, l'arachide s'est progressivement imposée grâce à ses fonctions multiples (économie monétaire, fourrage pour le bétail, apport alimentaire pour les hommes). Elle occupe la première place au niveau des cultures de rente des communautés rurales. La production et les rendements sont fortement tributaires de la pluviométrie et de sa répartition sur la saison. Ainsi, le déficit pluviométrique de l'année 2002 a fait chuter les rendements à 64 Kg /ha.

Les rendements obtenus dans la culture d'arachide atteignent à peine 600 Kg contre 1 200 kg à l'hectare quand les conditions de production sont optimales, (fertilisation minérale, pluviométrie correcte). Le bassin arachidier concerne près de 90% de la population rurale départementale. C'est le domaine de prédilection de la culture sous pluie qui n'enregistre plus que de faibles rendements à cause d'une pluviométrie déficitaire et irrégulière dépassant rarement 300mm.

La culture arachidière sous pluie y demeure toujours prépondérante, même si on constate une diminution des superficies consacrées au profit d'autres spéculations moins exigeantes (mil, maïs, niébé, etc.) à cause d'une pluviométrie déficitaire et irrégulière dépassant rarement 300mm et de la qualité des semences qui se déprécie depuis le désengagement de l'Etat vers les années 84/85.

L'exploration de nouvelles spéculations adaptées au climat (tubercules, ignames, légumes, céréales, etc) s'impose comme une alternative à la culture de l'arachide. La rescousse de la recherche agronomique serait de bon aloi pour faciliter la dynamique de reconversion utile à la mise en valeur des superficies importantes existantes dans la zone qui couvre pratiquement deux départements.

Selon la maquette démoéconomique de la région de Louga, le département de Kébemer a une production importante de produits agricoles, 2,3% de la production nationale et environ 40% de la production régionale en 1995. Cette valeur ajoutée rapporterait environ cinq milliards de francs CFA aux producteurs du département.

La pêche, un secteur sous exploité

La pêche maritime est pratiquée sur une frange côtière de 50 Km avec le point d'embarquement de Lompoul. Les populations locales n'ont pas une tradition de pêcheurs, ainsi ce sont principalement les Saint-louisiens qui exploitent les ressources de décembre à juin.

La production annuelle est de l'ordre de 2100 tonnes pour les deux départements de Kébemer et Louga avec une valeur commerciale de 44 millions en 1998, alors que la demande régionale est de l'ordre de 20 000 tonnes. La faiblesse de la production tient à l'utilisation de techniques peu performantes comme les éperviers et les filets dormants. Néanmoins, à certaines périodes de l'année (hivernage), le poisson débarqué ne trouve pas d'acquéreur et pourrit sur la berge.

Il faut reconnaître que la pêche et les activités annexes ne bénéficient pas encore de l'attention des autorités et ne sont astreintes à aucune taxe. L'ONG AQUADEV est entrain d'organiser

les intervenants de la filière en GIE et projette de leur accorder à terme des prêts pour l'acquisition des équipements.

La maquette démoéconomique de la région de Louga attribue au département de Kébemer la quasi totalité de la production de la pêche. Ainsi, la valeur ajoutée de la pêche serait d'un milliards de francs CFA représentant ainsi 1,4% de la production nationale.

Le secteur informel, un dynamisme certain

Le dynamisme du secteur informel est partout perceptible. Il concerne plus de 60% de la population urbaine du département en raison de la faiblesse du secteur moderne (presque aucune entreprise moderne dans le département), mais en zone rurale, il occupe toute la population. Les hommes détiennent l'exclusivité du transport et les femmes se montrent dans bien des activités artisanales, mais sont surtout présentes dans le commerce.

Le commerce informel domine les marchés permanents des communes. La quasi-totalité des Communautés rurales entretient des marchés hebdomadaires.

Les marchés hebdomadaires sont autorisés par arrêté de l'autorité administrative et chacun porte l'étendard d'un ou de plusieurs produits. On peut noter qu'ils constituent les plus grandes opportunités d'écoulement des produits agricoles, artisanaux et des matériaux et articles du BTP.

Des ONG comme Plan International et bientôt l'Aquadev initient des financements à des groupements de femmes pour les soutenir dans le commerce. Seulement la modestie des sommes et les systèmes de rotation préconisés qui écourtent les délais amenuisent l'impact des programmes.

Bien que le commerce demeure une des activités qui contribuent le plus dans les recettes des collectivités, l'attention qu'il bénéficie des autorités est assez modeste. Les infrastructures ont besoin d'être améliorées et entretenues et un dialogue entre opérateurs et élus n'est pas formalisé.

Il est à noter qu'une bonne partie des produits maraîchers, halieutiques et d'élevage sont directement achetés aux producteurs par des commerçants de Dakar, de Touba et même de la Mauritanie. Il existerait des cas où le producteur est lui-même contraint de transporter sa récolte dans les lieux précités.

Les produits d'origine extérieure connaissent une large diffusion avec Dakar et Touba comme principaux lieux d'approvisionnement. La valorisation des produits locaux ne semble pas être une préoccupation des grands promoteurs du secteur, lesquels se limitent à répondre à la stricte demande des ménages locaux.

L'élevage présente des potentialités indéniables

Le département de Kébemer avec une zone sylvo-pastorale couvrant une bonne partie de son territoire, réunit des conditions idoines pour entretenir une filière élevage. S'ajoute à cela, les projets et services techniques traditionnels qui ont réussi le pari de faire de la région depuis trois ans une zone indemne (éradication des maladies comme la peste bovine et la pastérellose et les charbons symptomatiques), ouvrant ainsi des opportunités à l'exportation de produits

animaux de la zone.

Malgré les pratiques anachroniques qui en font une activité peu lucrative, l'élevage recèle d'énormes potentialités parmi lesquelles on peut retenir :

- une expérience avérée des éleveurs suite à une longue tradition,
- de vastes étendues spécialement réservées aux pâturages,
- la présence de service sanitaire avec un personnel motivé,
- des relations traditionnelles saines entre les éleveurs et la majorité des exploitants agricoles.

Des tentatives d'intensification ont été entreprises à travers un programme d'insémination artificielle. Même si les résultats se sont avérés décevants, il n'en demeure pas moins que l'élevage est aujourd'hui l'une des potentialités porteuses de relance économique pour le département.

IV. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE CAS

4.1- Principes et méthodologie de l'étude

L'étude de cas du département de Kebemer a pour objectif d'approfondir le diagnostic ébauché dans le document de cadrage présenté précédemment et d'apporter des informations permettant de réviser l'image de "l'économie réelle" de la ville et de sa zone d'influence, ainsi que les perspectives à long terme. Les thèmes à approfondir et les méthodes d'investigation sont arrêtés après concertation entre les autorités régionales et communales, le PDM et l'équipe de consultants nationaux chargée de l'étude de cas. Ce choix tient compte des préoccupations et des principes suivants :

4.2- Organisation institutionnelle de l'étude

La maîtrise d'ouvrage déléguée. Cette étude ECOLOC du département de Kebemer a été commandée au PDM par le PNUD/FENU dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le PDM est ainsi chargé de conduire l'ensemble de la démarche : prise de contact avec les autorités départementales, communales et autres, document de cadrage, recrutement des consultants, suivi-encadrement et rendu.

Les comités de pilotage (CP). Ils sont au nombre de deux ; un au niveau national et le second au niveau local. Le comité de pilotage national du PADMIR regroupe les directions nationales des ministères et le PNUD/FENU. Il travaille à la capitalisation de cette expérience et à sa réplication sur d'autres collectivités locales à l'échelle nationale.

Le comité de pilotage local est présidé par le Préfet du département. Il est composé du maire de Kébémér, des présidents des Communautés rurales, des chefs de services régionaux et départementaux, des opérateurs économiques, des groupements féminins, des ONG, des organisations de la société civile. Il se réunit tous les mois suivant un calendrier fixé d'avance

pour évaluer l'avancement des travaux (quantité et qualité) et fixer des recommandations dans le sens de l'amélioration des termes de référence, voire proposer des thèmes nouveaux pour satisfaire des préoccupations. De façon générale, le comité de pilotage aide à ajuster les thématiques et à assurer une appropriation des résultats de l'étude par les acteurs locaux.. Il sera animé par un communicateur qui se chargera des comptes rendus des réunions et de la sensibilisation des acteurs terrain.

4.3- Phasage de l'étude

La mise en œuvre de la démarche ECOLOC sur le département de Kébemer se fait en deux phases :

1/ - Une première phase qui va de fin mai à fin juin 2003 qui a été mise à profit pour constituer l'équipe de consultants, organiser le lancement de la démarche avec la constitution et l'installation du comité de pilotage local et tenir la première rencontre des consultants.

2/ - Une seconde phase qui lance le démarrage opérationnel de l'étude à partir de la semaine du 07 juillet 2003 pour une durée de 4 mois.

Tous les mois durant l'étude, une réunion d'évaluation sera organisée suivant un calendrier retenu d'avance (date et lieu). Elle sera très utile pour les possibilités de réajustement de tous ordres et à tous les niveaux qu'elle offre. Elle concerne donc toute l'équipe technique et le comité de pilotage.

Ainsi après un mois de travaux, se tiendra le 10 août la première réunion de l'équipe d'étude. L'ordre du jour sera (1) l'exposé des travaux de chacun des consultants, (2) la vérification des complémentarités au niveau des enquêtes et (3) la mise en conformité de la suite des travaux avec le planning des travaux. Ensuite le 11 août, l'équipe de consultants rencontrera le comité de pilotage pour exposer les travaux.

Après 2 mois de travaux, l'équipe se retrouvera les 7 et 8 septembre en présence du PDM. Il s'agira de faire (1) le point des travaux des consultants (situation, difficultés, planning) et (2) la présentation de la première version du document de synthèse de l'étude. Le 11 septembre, une réunion est prévue avec le comité de pilotage départemental et des membres du comité de pilotage national et le PNUD/FENU pour faire présenter (1) le point des travaux à mi-parcours et (2) la première mouture du rapport de synthèse. Ces deux documents seront transmis aux membres du comité de pilotage une semaine avant la réunion.

Après 3 mois de travaux, l'équipe se réunira les 5 et 6 octobre pour (1) examiner les pré-rapports des consultants, (2) examiner la seconde version du document de synthèse et (3) faire le planning de finition des travaux. Enfin, le 7 octobre, une réunion est prévue avec le comité de pilotage local pour présenter les différents documents et le planning de finition des travaux.

Enfin, les 9 et 10 novembre, une réunion finale est organisée pour faire les dernières recommandations aux consultants pour la finalisation des rapports. Une dernière rencontre avec le comité de pilotage local est prévue le 11 novembre pour la présentation des rapports.

Les rapports finaux seront déposés fin novembre 2003. L'équipe des consultants et le PDM se tiennent disponibles pour faire une restitution des différents produits aux membres du comité de pilotage national à Dakar et au sous-comité des bailleurs de fonds qui interviennent dans le champs de la décentralisation. Avant la présentation au sous-comité des bailleurs de fonds, un débriefing pourra être organisé au PNUD sur les résultats de l'étude.

4.4- Composition de l'équipe

a) Le facilitateur a pour rôle de garder le contact avec les autorités départementales et nationales afin de maximiser leurs chances de participation au processus ECOLOC ainsi que de recueillir leurs premières observations et propositions. Il devra, en étroite collaboration avec le chef de l'équipe et les autorités départementales, sélectionner les questions qui devront être approfondies par les consultants.

Il rédigera les termes de référence détaillés des consultants (thèmes à traiter, orientations de recherche, etc.) et les projets de contrat. Il établira en rapport avec les autorités régionales et l'équipe de consultants le planning détaillé de l'étude et veillera au bon déroulement des réunions de synthèse de l'ensemble de l'équipe, au rythme d'une réunion d'une journée par mois. Il participera à au moins trois de ces réunions de synthèse de l'équipe, dont la première qui a pour objectif de préciser le cadre institutionnel, conceptuel et méthodologique, de clarifier les rôles de chacun et de lancer les travaux, et l'avant dernière qui a pour but d'esquisser d'élaborer une première esquisse du rapport de synthèse.

Pendant toute la durée de l'étude, le facilitateur veillera à recentrer les travaux sur la problématique fixée. Si nécessaire, il ajustera en cours d'étude la répartition des tâches entre les consultants et prendra les dispositions nécessaires pour aborder des thèmes non initialement prévus mais qui s'avèrent indispensables. Le rôle de facilitateur est assuré par le PDM en la personne de François YATTA.

b) Le chef de l'équipe a pour rôle l'animation de l'étude et des travaux de synthèse en liaison avec le facilitateur. Il est présent tout le long de l'étude. Ses missions sont entre autres d'assurer la liaison entre les différents intervenants et les autorités locales ainsi qu'entre l'équipe et le facilitateur, de contribuer à une première description de la zone d'étude, de veiller à ce que les études réalisées et les problématiques abordées restent proches des préoccupations des décideurs, de piloter et de coordonner les diverses composantes de l'étude, de veiller au respect des termes de référence et du planning et d'évaluer le travail des différents consultants.

Enfin, il a pour mission de préparer et d'organiser les réunions de synthèse de l'équipe, de coordonner la rédaction des différents rapports « thématiques » de lire et commenter les rapports des consultants et de rédiger en collaboration avec le facilitateur les rapports de synthèse provisoires et finaux.

Le chef de l'équipe sera M. Bouna Warr, ingénieur statisticien économiste. Compte tenu de son profil, il lui sera en outre demandé de superviser l'élaboration des comptes économiques

locaux et la conduite des enquêtes (conception, organisation et exploitation).

c) L'équipe de consultants. L'équipe constituée pour la réalisation de l'étude sera composée de consultants nationaux qui seront chacun chargés d'un des thèmes de l'étude. Ces consultants sont identifiés par le facilitateur et le chef de l'équipe. Chaque consultant est en charge d'un dossier thématique dont il traite les aspects quantitatifs avec le responsable des comptes économiques locaux. Pour des soucis de démarche pédagogique et d'efficacité, les responsables des services techniques locaux en charge du secteur traité, seront autant que faire se peut, associés à l'étude pour contribuer à la collecte des données de seconde main et à la réflexion stratégique compte tenu de leur bonne connaissance des réalités locales. Les principaux profils mobilisés sont :

L'économiste est responsable de l'élaboration des comptes économiques locaux. Il supervise à ce titre l'ensemble des enquêtes réalisées sur le terrain. Il évaluera aussi le stock de capital public et privé, l'analyse financière de la commune de Kébemer et des communautés rurales du département de Kébemer. Il assurera la liaison avec les services régionaux et nationaux de statistiques. L'économiste de l'équipe sera appuyé par un expert de l'ENSEA pour la réalisation des enquêtes 1,2,3 et pour l'élaboration de la matrice de comptabilité sociale.

L'économiste est M. Maganou Mbaye.

L'agro-économiste mettra l'accent sur l'analyse de l'occupation et des vocations de l'espace rural local (entre les différentes cultures vivrières et d'exportation et l'élevage) ; la quantification des différentes productions agro-sylvo-pastorales du département de Kébemer ; l'analyse de l'évolution structurelle des agrosystèmes du département de Kébemer ; la relecture des politiques et des projets de développement rural menés dans le département ; le problème aval des productions agro-sylvo-pastorales et des propositions de résorption de ces goulots d'étranglements nécessaire à une redynamisation du pôle primaire ; la description et la quantification des principaux flux d'échanges entre les milieux urbain et rural et apprécier si, ces échanges sont ou non suffisamment développés. Le cas échéant, il analysera les causes des anomalies constatées et réfléchir sur les implications en termes de restructuration des échanges ville - milieu rural de diverses images à long terme de la zone et de l'évolution du complexe primaire

Compte tenu de la proximité de la capitale Dakar, l'analyse des relations ville-campagne se fera aussi bien avec Kébemer qu'avec Dakar, Thiès, Saint-Louis, Dar-Mousty ou Touba.

L'agroéconomiste est M. Malick Sarr.

L'aménagiste s'appesantira sur l'histoire du peuplement de la zone et les types d'établissements humains traditionnels et les terroirs types correspondants ; l'évolution démographique du département et de la commune centre et identification des tendances lourdes ; l'organisation actuelle de l'espace : réseaux d'infrastructure, équipements structurants, et desserte du territoire pour les divers types de services ; la relecture des politiques et des projets de développement rural et de développement urbain et apprécier dans quelle mesure les articulations nécessaires entre ces deux milieux ont bien été prises en

compte, et, dans le cas contraire, quelles en ont été les conséquences et l'identification des transformations structurelles et de long terme par rapport aux évolutions conjoncturelles des problèmes de développement local.

L'aménagiste est M. Ousmane Sané.

Le sociologue est chargé de l'analyse du jeu des acteurs dans l'économie locale. Cette analyse doit permettre de comprendre dans quelle mesure les acteurs locaux publics et privés sont réellement impliqués dans leur économie. Qui décide ? Comment sont programmés les grands investissements ? Quelles sont les rapports entre les pouvoirs locaux et les opérateurs privés ? De quelle marge de manœuvre disposent les décideurs locaux. Il s'intéressera aussi aux succès et aux échecs liés à l'existence ou à l'absence de dialogue, à l'analyse de la dimension locale du dialogue.

Le sociologue est M. Ousmane Sow.

L'expert en entreprise sera chargé de la collecte de l'information sur le tissu entrepreneurial local à partir d'une enquête factuelle, d'une enquête sur les perspectives économiques et d'entretiens et interviews. Ensuite, il proposera une structure de promotion du développement économique local commune aux collectivités locales du département de Kébemer.

L'expert en entreprises est M. Omar Karamoko.

d) Les enquêteurs. Une équipe d'enquêteurs sera également mobilisée pour le recueil de données de terrain relatives notamment à l'économie populaire, à l'évaluation de l'activité des places de marché, à l'évaluation des flux de transport, d'échanges et de transferts et à l'appréciation des stocks de capital public et privé, ainsi que pour la conduite d'interviews des opérateurs économiques. Les enquêtes dureront 2 mois.

Le responsable des enquêtes est M. Thierno Diouf.

4.5- Moyens à mettre en oeuvre

Les tableaux suivants présentent une évaluation des besoins en consultants thématiques de l'étude ECOLOC du département de Kébemer et en enquêtes.

Le PNUD qui finance l'étude ECOLOC prend également en charge :

- les dépenses liées à l'organisation des réunions d'information, de sensibilisation et des visites préliminaires (région et départements),
- la logistique nécessaire pour la coordination de l'étude (véhicule pour le déplacement des consultants, frais de consommables, local pour abriter le bureau, téléphone, etc.
- la facilitation de l'accès aux informations (documents, personnes ressources, etc.).

Tableau 1 : ECOLOCdu département de Kébemer / Thèmes, consultants et durées

<i>THEMES</i>	<i>RESPONSABLES</i>	<i>Hommes-mois</i>
<i>Chef de l'équipe</i>	Bouna WARR	3 h/mois
<i>Peuplement, occupation de l'espace et aménagement du territoire</i>	1- Ousmane Sane	2 h/mois
<i>Les comptes économiques locaux et la matrice de comptabilité sociale (MCS)</i>	1- Mr Bouna WARR	PM
	2- Maganou Mbaye	2 h/mois
	3- Hugues Kouadio	1 h/mois
	4- Thierno Fall	2h/mois
<i>Le complexe primaire : situation et perspectives à moyen et long termes</i>	1- El Hadj Malick Sarr	2h/mois
<i>Les entreprises locales et la relance de l'économie locale</i>	M. Karamoko	1,5 h/mois
<i>Rôle des acteurs institutionnels et cadres de concertation dans la relance de l'économie locale</i>	1- Mr Ousmane Sow	2 h-mois
TOTAL PARTIEL CONSULTANTS		15,5 h/mois
TOTAL ENQUETEURS		30H/mois

4.6 - Produits attendus

- des rapports thématiques :

<i>Peuplement, occupation de l'espace et aménagement du territoire</i>
<i>Comptes économiques et matrice de comptabilité sociale</i>
<i>Complexe primaire : situation et perspectives à moyen et long terme</i>
<i>Les entreprises locales et la relance de l'activité économique</i>
<i>Rôle des acteurs institutionnels et cadre de concertation dans la relance de l'économie locale</i>

- un rapport de synthèse de l'étude (100 à 150 pages) ;
- un résumé de 20 pages ;
- un tableau de bord de l'économie du département ;
- une matrice de l'économie locale du département de Kébemer montrant ses forces et ses faiblesses et les pistes d'investissement des collectivités locales pour favoriser le développement économique ;

- une proposition de structure de développement économique ;
- les propositions contenues dans le document du sous-projet ont été validées ou infirmées suite aux résultats de l'étude ECOLOC.

V- CONCLUSION

L'étude ECOLOC du département de Kébemer est particulière à plus d'un titre ; tout d'abord elle est axée autour de la promotion de l'économie dans un département à majorité rurale ; ensuite elle comporte une dimension opérationnelle immédiate avec la mise en place d'une structure de promotion du développement économique local et la création d'un incubateur d'entreprises.

Elle permettra d'avancer dans les innovations méthodologiques donnant une plus grande attention à la promotion d'espaces à grandes potentialités agropastorales.